

**QUESTIONS et RÉPONSES # 2**

**DEMANDE D'OFFRE À COMMANDES**

pour des

**Services de cotation des outils d'évaluation de communication écrite**

pour la

**Commission de la fonction publique**

(English follows)

---

**Question 1**

Pouvez-vous s'il vous plaît, préciser le sens de la reconnaissance indépendante des titres de compétences acquis à l'étranger pour l'EC1 de la DOC?

Mes diplômes universitaires et de niveau collégial ont tous été obtenus à l'extérieur du Canada et ont auparavant, été reconnus et acceptés par le CPP dans le cadre d'un travail antérieur. Ces mêmes diplômes pourraient-ils être considérés comme satisfaisant aux exigences de la DOC en cours si je ne fournis pas une preuve d'équivalence scolaire?

**Réponse 1**

Selon la DOC, pour le critère d'évaluation EC1, tous les grades et diplômes, à l'exception du diplôme d'études secondaires, doivent avoir été obtenus dans une université ou un collège canadien reconnu pour qu'ils donnent droit à des points. Pour les grades ou diplômes obtenus à l'extérieur du Canada, une preuve de l'équivalence scolaire émise par un service canadien d'évaluation et de reconnaissance des qualifications professionnelles acquises à l'étranger, est exigée.

Sans cette preuve d'équivalence, la CFP ne pourrait pas accorder de points pour un diplôme post-secondaire obtenu à l'extérieur du Canada, tel qu'indiqué dans le critère d'évaluation.

Veillez tout de même noter que la cote de passage minimale pour ce critère est « 1 » et qu'un diplôme d'études secondaires est suffisant pour obtenir cette cote minimale.

**QUESTIONS and ANSWERS # 2**

**REQUEST FOR STANDING OFFER**

for

**Test Scoring Services For Written Communication Assessment Tools**

for the

**Public Service Commission**

---

**Question 1**

Can you please clarify the independent ratification of foreign credentials, required in RR1 of the RFSO?

My degrees are all from outside of Canada and were previously recognized and accepted by the PPC for a prior work engagement. Would my degrees meet the requirements of the RFSO without providing an educational equivalency?

**Answer 1**

As per the RFSO evaluation criteria RR1, all degrees and diplomas, with the exception of the high school diploma, must be from a recognized Canadian university or college in order to be considered for points. For degrees or diplomas obtained outside of Canada, an educational equivalency from a Canadian credentials evaluation service is required along with the documentation to confirm education.

Without the equivalency, the PSC would not be able to award any points for post-secondary education obtained outside of Canada, as stated in the evaluation criterion.

Please note that the minimum pass mark for this criteria is '1' and that a high school diploma would be sufficient to meet the minimum score of this requirement.